



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

DECISION N° 2022-1074

**Contrat de cession - Animation musicale dans le
cadre du salon de la mobilité le 04 juin 2022 sur la
place Arago**

Direction Relations Publiques

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Considérant que dans le cadre du salon de la mobilité organisé par l'automobile club du Roussillon et la ville de Perpignan, la ville a souhaité proposer aux participants une animation musicale, afin que cette manifestation soit un moment plus festif et convivial. A cet effet, un spectacle musical a été programmé par la SARL On Stage Production le 04 juin 2022 sur la place Arago.

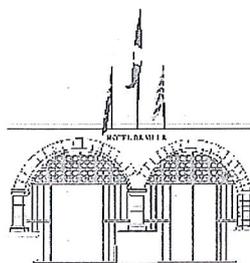
DECIDE

ARTICLE 1 :

La ville de Perpignan conclut un contrat de cession du droit de représentation avec la SARL On Stage Production pour assurer la prestation musicale par 1 chanteuse et 1 chanteur/musicien, programmée le 04 juin 2022 sur la place Arago de Perpignan, dans le cadre du salon de la mobilité intitulé « Roue Libre ».

ARTICLE 2 :

Le présent contrat est consenti et accepté à titre onéreux, conformément au devis annexé à la présente, d'un montant de 485,30 € (quatre cent quatre-vingt-cinq euros et trente centimes).



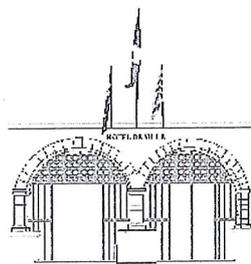
ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 14 NOV. 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-2022116-16608A00-1-1
Accusé reçu le : 14 NOV. 2022
Affiché le : 14 NOV. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



PERPIGNAN, LE 14 NOV. 2022



Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint

François DUSSAUBAT

ON STAGE PRODUCTION

Devis n° D-202200143

Date : 28-04-2022

22 CDR 2264-14192

SARL ON STAGE PRODUCTION

60, rue François 1er
75008 PARIS - France
Siret : 90226697200014
Tel : 0975874586
Email : prod.onstage@gmail.com
www.onstage-production.com

MAIRIE DE PERPIGNAN

Place de la Loge
66000 PERPIGNAN
France
N/C

06 MAI 2022

Réf.	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
VERTIGO	DUO VERTIGO : CONCERT 1h15 de repertoire guinguette/musette Salaires et charges inclus A prévoir : 2 repas	1,00 U	460,00	5,50 %	460,00

Base HT	Taux	TVA
460,00 €	5,50 %	25,30 €

Total HT	460,00 €
Total TVA	25,30 €
Total TTC	485,30 €

Date d'échéance : 30-04-2022 (Fin de mois)

Durée de validité : 30 jours

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce.

Mode de paiement : Virement

NET A PAYER 485,30 €

Bon pour accord le :
Signature

Bon pour accord

BON POUR ACCORD

ATTENTION CHANGEMENT DE COMPTE :

IBAN : FR76 1660 7000 1778 2214 3607 364
BIC : CCBPFRPPPPG

Charles PONS

Adjoint Délégué

VILLE DE PERPIGNAN
DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES
EXERCICE.....2022.....
IMP. 011 011 6232 2264
VISA 22 CDR 2264-14192
MANDAT N°.....

*"Vous faire rêver, c'est
notre métier !"*

Point de Maitre,
for investigation
L'Abbaye

FERRIGNAN, LE J

François DUBAUBAT